



DECISION N° 2022-770

**Convention de mise à disposition**  
**Ville de Perpignan / Madame Séverine PAYROU**  
**infirmière libérale**  
**Salle polyvalente ancienne annexe-mairie du Haut-**  
**Vernet**

Direction Mairies de Quartier et GRU  
Mairie Quartier NORD

Le Maire,

- Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du Maire en date du 20 juillet 2021 portant subdélégation de signature à M. Jacques PALACIN, Adjoint au Maire,
- Considérant que Madame Séverine PAYROU a sollicité la mise à disposition de la Salle polyvalente de l'ancienne Annexe-Mairie du Haut-Vernet, Place Magenti, avenue de l'Aérodrome à Perpignan,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** La Ville de PERPIGNAN met à disposition de Madame Séverine PAYROU, la Salle polyvalente de l'ancienne Annexe-Mairie du Haut-Vernet, Place Magenti, avenue de l'Aérodrome à Perpignan, afin de créer un centre test rapides d'Orientation Diagnostique Antigéniques Covid 19 provisoire.

**ARTICLE 2 :** Cette convention est conclue à compter du 04/07/2022 au 30/09/2022, tous les dimanches de 9h00 à 20h00, en fonction du planning d'occupation arrêté par la mairie Quartier Nord.

**ARTICLE 3 :** La convention est consentie à titre gratuit. Les abonnements et consommations électricité et eau sont à la charge de la Ville.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le 18 AOUT 2022

ID Télétransmission : 066-216601369-20220818-158846-AU-1-1

Accusé reçu le :  
Affiché le :

18 AOUT 2022

M. Jacques PALACIN,

Pour le Maire  
Par subdélégation  
L'Adjoint

